

AVIS PUBLIC
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupantes et occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble ainsi qu'aux cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise non domiciliés qui ne sont pas déjà inscrits sur la liste électorale à titre de personne domiciliée

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Caroline Dion, présidente d'élection :

1. Conditions d'inscription sur la liste électorale :

- a. Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin, soit le 2 novembre 2025;
- b. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle le 2 novembre 2025 et qui, à cette date, n'a pas été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- c. Être propriétaire unique d'un immeuble, occupante ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours au 2 novembre 2025.

2. Document à transmettre pour être inscrit :

- a. Propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou occupant unique d'un établissement d'entreprise : demande d'inscription par l'entremise du formulaire **SMR-9.2**;
- b. Copropriétaire indivis d'un immeuble ou encore la cooccupante ou cooccupant d'un établissement d'entreprise : procuration désignant la personne à inscrire par l'entremise du formulaire **SMR-9.1**;
- c. Les formulaires sont disponibles sur la page « Élections » de notre site web, sous la rubrique « Personnes non-domiciliées à Prévost ». Ces formulaires sont également disponibles au Service des affaires juridiques et du greffe, à l'hôtel de ville située au 2870 boulevard du Curé-Labelle.

3. Date limite pour transmettre vos documents

- a. Ces formulaires peuvent être remis en personne, par messager ou par courrier électronique au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le **mardi 21 octobre 2025**.

4. Endroit pour transmettre vos documents

- a. Les documents doivent être transmis à :

Me Caroline Dion, présidente d'élection
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0
Téléphone : 450-224-8888 poste 6227
Courriel : election@ville.prevost.qc.ca

5. Durée de validité d'une demande

- a. La demande prend effet dès sa réception et sera valide pour toute élection, tant qu'elle ne sera pas retirée ou remplacée.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 6 OCTOBRE 2025.

Me Caroline Dion, notaire
Présidente d'élection